

GABIAN**COMMUNE DE GABIAN (34320)****Extrait de délibération du Conseil Municipal
Séance du Mercredi 18 Décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 18 Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames LOPEZ Chantal, GALZY Isabelle, GROUSSET Emilie, LABROUSSE Marlène, ROUSSET Agnès - Messieurs BOUTES Francis, FOREZ Daniel, SOULIE Christophe, BERTHOMIEU Michel, BOUDET André, ISARN Pierre, LAVIT Frédéric, DE BARROS Claudy.

Procuration : Madame PAILLES Séverine donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

86/2024 Convention d'Hérault Energies pour les travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications pour l'Avenue de Faugères à GABIAN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative aux travaux cité ci-dessus :

L'Estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux) s'élève à :

- TRAVAUX D'ELECTRICITE : 7 834.26 €
- TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC : 2 025.18 €
- TRAVAUX DE TELECOMMUNICATIONS : 2 056.80 €

TOTAL DE L'OPERATION : 11 916.24 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Energies (fonds propres et/ou financeurs) : 114 824.22€
- La TVA sur les travaux d'électricité et d'éclairage public sera récupérée directement par HE : 32 864.80€

La Dépense prévisionnelle de la collectivité est de : **111 181.78 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ le projet - Avenue de Faugères pour un montant prévisionnel global de 11 916.24 € TTC

ACCEPTÉ le plan de financement présenté par le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision, et ce dans la limite de 20 % supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.

S'ENGAGE à inscrire au budget de l'année 2025 de la collectivité la somme de 111 181.78 € en dépense.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme



Le Maire,
Francis BOUTES